



FFvolley

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES-VERBAL N°2 DU 21 OCTOBRE 2017

SAISON 2017/2018

Présents :

Eric Tanguy, Président

Christian Albe, Pierre Mercier (représenté par Yves Labrousse), Yves Labrousse, Alain Griguer, Evlin Kozludere (représentée par Michelle Akilian), Linda Royo (représentée par Pascal Allamassey), Antoine Marcaggi (représenté par Jean-Paul Dubier), Christine Mouradian (représentée par Eric Tanguy), Pascal Allamassey, Jean-Paul Dubier, Michelle Akilian, Cinthya Bagatto, Brigitte Cervetti, Céline Darcel, Corinne Daubas, Françoise De Bernon, Didier Deconninck, Christophe Durand, Claude Gangloff, Aurélie Giubergia, Jean-Luc Gouverneur, Richard Goux, Gérald Henry, Laurence Lachaise, Laurent Torrecillas, Joëlle Logeais, Gérard Mabile, Michel Martin-Douyat, Stéphane Mouezy, Vincent Roche, Nathalie Turin, Pierre Vouillot

Absents excusés :

Florence Avaby, Alain de Fabry

Assistent :

Jean-Paul Aloro, Aline Gemise-Fareau, Axelle Guiguet

Invité :

Arnaud Dagorne

Ouverture de la séance à 10 heures.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'à Madame Daubas, nouvelle membre du Conseil d'Administration.

1. INFORMATIONS DU PRESIDENT

- Haut Niveau

Le Président fait le bilan des résultats des Equipes de France avec notamment deux médailles obtenues par les Equipes de France seniors : vainqueur de la Ligue Mondiale pour la 2^{ème} fois en 3 ans pour les Bleus et médaille de bronze des Bleues en Groupe 2 du FIVB World Grand Prix pour sa 1^{ère} participation ; le Championnat d'Europe n'a pas été à la hauteur des ambitions portées par les résultats de cette équipe depuis 2014 ; malgré cette contreperformance, la France reste classée n°1 au classement de la CEV.

Adopté par le Conseil d'Administration du 24 février 2018

Date de diffusion : 07/03/2018

Auteur : Arnaud DAGORNE

Il salue également la brillante 5^{ème} place obtenue par l'Equipe U19 masculine au Championnat du Monde et relate l'incident subi par la délégation française lors de la finale en tribune en raison du comportement inadmissible de l'entraîneur de l'équipe d'Iran.

Lors des réunions de la WEVZA, il a été annoncé la création de nouvelles catégories M15 masculins et M14 féminines.

Il informe les membres du projet de convention à conclure avec le Maroc afin de collaborer sur la formation des jeunes avec les jeunes.

- Partenariats

Point P TP a décidé de mettre fin son partenariat par décision du nouveau Directeur Général de cette société.

La FFVB a signé un nouveau contrat de fournisseur officiel avec MIKASA comprenant une dotation financière et une dotation de ballons pour les Equipes de France et, nouveautés, pour les tournois de Série 1 de Beach Volley et des ballons pour l'activité Soft Volley.

Il annonce aussi la signature d'un contrat avec BV Sport en échange marchandises à hauteur de 20 K€ de dotations pour les EDF (bas de contentions ...) ; avec Appart City, un nouveau contrat de 3 ans en cours de finalisation (2017/2020) et la conclusion du protocole d'accord est en phase d'être bouclée afin de solder les montants dus au titre des contrats de partenariat signés depuis 2016 ; la prospection de nouveaux annonceurs afin de remplacer Appart City sur le maillot des Bleues a déjà été lancée.

Le Président informe les membres de la collaboration débutée en juillet dernier avec la société EM PROMOTION jusqu'en décembre 2018 pour rechercher des partenaires économiques (événements, Equipes de France, Euro 2019).

Au sujet de l'équipementier, la FFVB a envoyé à ERREA une lettre de dénonciation du contrat en cours afin de pouvoir procéder à une consultation d'autres sociétés en vue du choix du fabricant des tenues à porter à partir de 2018.

Enfin, le contrat Generali expire le 31 décembre 2017 mais la FFVB se doit d'abord de lancer la consultation de couverture et garanties de ses activités auprès des sociétés d'assurance dès le début du mois de Novembre.

- TV de la Champions League des clubs 2017/2018

Le Président relate que la FFVB a dû financer la production TV imposée au club du Cannel pour le match à domicile du 3^{ème} tour de la Champions League (14 000 €) ; la CEV a tenu des réunions début juillet avec les groupes de télévision française afin de trouver un diffuseur remplaçant Ma Chaine Sport comme diffuseur de la Champions League dont le contrat de 3 ans expirait en fin de saison dernière ; aucune chaine ne s'est positionnée et la CEV nous a demandé de trouver des solutions tout en rappelant l'obligation de production des matchs de nos clubs qualifiés : avec 3 matchs à domicile, cela occasionne au minimum 6 matchs à financier (Chaumont, Toulouse et Mulhouse) et 12 si Le Cannel et Toulouse se qualifient en phase de poule.

Alain Griguer affirme que la France doit récupérer ces droits à terme pour constituer un package à vendre avec les droits nationaux tels que les championnats pros et les finales de Coupe de France. Il souligne que plusieurs ligue pros (Pologne, Italie, France et Belgique) se sont regroupées en association et veulent peser sur la CEV. Il rappelle le projet en Août de mettre des matchs de TQCE 2019 en janvier 2018 alors que les calendriers des championnats pros de tous les pays étaient publiés depuis plusieurs mois !

Il indique que le Volley français n'est pas en position de force vis-à-vis des TV et fait part des discussions difficiles en cours avec L'EQUIPE pour faire respecter les termes du contrat signé en 2015. La chaîne a proposé de diffuser les matchs de championnat en différé le dimanche matin.

Eric Tanguy ajoute que la CEV n'a pas accepté notre solution de streaming.

Arnaud Dagonne rappelle que la CEV a programmé en avril dernier les finales aller de Chaumont et Tours le même jour à la même heure ; de tels procédés ne sont pas de nature à attirer de nouveaux acteurs d'autant plus que la CEV a contacté trop tard cette année les télévisions françaises concernant la recherche d'un diffuseur des Coupes d'Europe.

Une large discussion s'en suit entre les membres au cours de laquelle est évoqué le retrait des équipes françaises si aucune solution n'est trouvée avec la CEV.

Le Président propose que pour cette saison déjà commencée, la Fédération supporte le coût des frais de production et sollicite une participation des clubs concernés.

Claude Gangloff et Gérard Mabilie se déclarent favorables à une participation financière des clubs.

Le CA vote à la majorité (19 pour) la prise en charge par la FFVB et la discussion avec les 3 ou 4 clubs concernés d'une refacturation partielle de ces frais.

Eric Tanguy annonce que ce sujet sera abordé avec le Président de la CEV lors d'une prochaine rencontre.

- Présentation du PROJET FEDERAL

Le Président présente le projet fédéral qui intègre PARIS 2024 ; l'attribution de l'organisation des Jeux Olympiques en France est une formidable nouvelle qui doit permettre de renforcer la structuration de notre secteur du Haut Niveau puisque chaque équipe de France de Volley-Ball et de Beach Volley va participer dans sept ans aux épreuves olympiques.

C'est aussi une opportunité historique, en tant que sport olympique, de développement vers de nouveaux publics.

Le document mentionne des nouveautés telles que l'intégration des joueuses en Pôles Espoirs dès les M14, l'intervention de cadres dans les CRE, la création d'un collectif élargi par genre dans les Pôles France, l'intégration d'une équipe du Pôle France masculin en Ligue BM et d'une équipe du Pôle France féminin en Ligue AF. Eric Tanguy ajoute qu'il est essentiel qu'il y ait un accélérateur pour élever le niveau de pratique des joueuses françaises.

Alain Griguer déclare que le championnat comporte un nombre important de joueurs et joueuses non sélectionnables. Si l'intégration en Ligue B masculine ne pose pas trop de problèmes, celle envisagée en LAF pose la question de la légitimité de sa présence et des atouts pour la formation des joueuses si l'équipe du Pôle France féminin de Toulouse perd chacun de ses matchs 3-0 comme c'est le cas actuellement en Elite.

Axelle Guiguet exprime l'objectif de conserver en Pôle France les meilleures de 18 à 20 ans afin de leur permettre de jouer chaque weekend contre les meilleures équipes du championnat. L'effectif va être élargi sur le Pôle France et les filles seront prises sur plusieurs tranches d'âge.

Alain Griguer propose de libéraliser le nombre de JIFF car l'exigence actuelle oblige les clubs à les présenter sur le banc. Le règlement JIFF rend problématique le recrutement de joueuses françaises. Les clubs pros agissent en matière de formation par le fonctionnement de leurs centres mais ne doivent pas avoir de contraintes sur le terrain. Une large discussion s'en suit entre les membres.

Eric Tanguy suggère que la réflexion porte également sur le format des compétitions, avec par exemple une Equipe du Pôle qui se déplacerait dans les clubs pour y jouer deux matchs lors du même week-end ou disputer un match officiel et un match d'entraînement ; se pose aussi la question de la participation des équipes de Pôles aux play-offs.

Alain Griguer fait remarquer que le délai est très court pour une mise en place de ce projet.

Il est envisagé de fixer une réunion relative au PPF avec les clubs professionnels le 24/11.

En réponse à Vincent Roche, le Président indique que la politique de développement territorial du Beach Volley passe notamment par l'accompagnement des tournois de série 1, dont le nombre sera de 11 en 2018 contre 6 en 2017.

Vincent Roche propose que l'AG Fédérale soit l'occasion d'annoncer le calendrier de candidatures et le contenu de l'accompagnement fédéral afin que les clubs et comités puissent se positionner assez tôt.

Le Président indique que la structuration du Beach Volley viendra également de la promotion et des actions menées autour du tournoi FIVB 5 étoiles que la FIVB veut réimplanter à PARIS près de la Tour Eiffel dès 2019 ; c'est un tournoi du plus haut niveau avec 1,5 M€ de budget avec un financement du 1/3 par la FIVB mais il reste le double à financer ; la Maire de PARIS a été sensible lors du voyage à LIMA à l'accueil d'un tel tournoi.

Le Président souligne par ailleurs que la FIVB, afin de favoriser les candidatures à l'organisation de ces tournois, vient de modifier les règles d'engagement des équipes en ne donnant pas d'accès aux paires lors des tournois 4* et 5* si leur pays n'organise aucun tournoi.

Concernant la Coupe de France, Alain Griguer constate que la formule a changé en Septembre, occasionnant des frais supplémentaires pour certains clubs pros ; il souhaite que le règlement soit déterminé dès le mois de Juin ; le CA acte que pour l'avenir, la formule sportive de la Coupe de France des clubs professionnels soit adoptée définitivement en Juin de la saison précédente.

2. SECRETARIAT GENERAL

- Approbation des Procès-Verbaux des Commissions centrales

Le CA adopte les PV suivants :

- CA du 29/07/2017
- Bureaux Exécutifs du 9/09 et 6/10/2017
- CCS du 6/07/2017 ; du 22/09/2017 et du 29/09/2017 ; du 17/10/2017
- CCSR du 5/09/2017 ; n°2 de Septembre 2017 ; du 2/10/2017
- CCEE du 13/09/2017
- CCF du 21/09/2017
- CF Volley-Ball des Sourds du 5/05/2017
- CF Volley-Assis du 15/06/2017

Présentation des PV de la CC Discipline du 29/04 et 9/09, de la Commission Electorale du 24/5 et 26/08, CACCF du 15 et 20/09, Conseil de Surveillance du 30/03 et 1/04/2017 de la DNACG.

- Règlement Général Disciplinaire

Le CA adopte à l'unanimité le RGD mis en conformité avec le décret paru.

- Procédure des vœux

Yves Labrousse présente la procédure visant à avancer le dépôt et l'examen des vœux :

Saisie des vœux jusqu'au 18/12, avis à émettre par la Ligue avant au 10/01 pour que les commissions centrales les traitent et rendent leur avis au plus tard le 15/2.

Une Commission transversale vérifie la conformité et cohérence pour présentation au CA.

Les vœux refusés feront l'objet d'un courrier motivé aux clubs.

Le CA vote à l'unanimité ce nouveau dispositif de dépôt et d'étude des vœux.

3. SECTEUR FINANCES ET RH

- Dettes des clubs

Tous les clubs ont fait l'objet de rappels, fédéraux d'abord par la FFVolley, puis via les ligues et comités pour les clubs régionaux ou départementaux.

Christian Albe informe les membres qu'il reste 12 000 € en attente de règlement (dont 7 500 € des clubs de Métropole et 4 400 € des clubs ultra-marins) après un travail conséquent de relances du service comptable depuis Juin.

La priorité du service est désormais la saisie des licences et la validation des paniers avec le traitement des chèques à encaisser bien que la Fédération incite au paiement par carte bancaire.

Christian Albe fait état que la LNV a payé à la FFVB la dernière échéance de son moratoire. Alain Griguer énonce que la LNV a réussi le rétablissement de ses comptes en 1 an.

Une réflexion est en cours afin d'envisager la création de paniers spécifiques aux engagements et aux droits et amendes.

- Contrôle URSSAF

La dernière réunion avec l'inspectrice est le 19/10.

- Appart City

Christian Albe fait l'historique des discussions très longues et chronophages pour le Président, lui-même et Arnaud Dagonne depuis mi-juin ; un protocole sera signé avec le groupe APPART CITY afin de solder nos créances respectives, autoriser la compensation entre les montants dus par chaque entité et énoncer le paiement par APPART CITY du solde à la FFVB.

Le Trésorier Général précise que toutes les factures émises en 2016 et 2017 par la FFVB en vertu des contrats de partenariat seront présentées, comme prévu, en produits sur les exercices comptables 2016 et 2017.

Pour la saison 2017/2018 et les suivantes, il est convenu que les appartements mis à disposition des membres de l'Equipe de France de Beach Volley à Montpellier feront l'objet d'un nouvel accord de partenariat sous forme d'échanges marchandises ; les appartements situés à Toulouse seront facturés à la FFVB.

- Contrats TV WL 2016 et 2017

Les contrats TV 2016 et 2017 de Ligue Mondiale ont été reçus fin septembre de la FIVB, enfin signés par les trois parties ; parallèlement, la FFVB a reçu très récemment le récapitulatif financier de la WL 2017 afin de recevoir de la FIVB le paiement du montant lié à la victoire de la Ligue Mondiale 2017 : 1,1 M€ affecté à 70 % pour staff et joueurs (chargés) et 30 % pour la Fédération (soit 300 K€ environ) mais depuis cette année, il revient à la FFVB d'assumer les frais de déplacement de nos 2 équipes de France, soit les matchs de poule en Russie et Belgique, le Final 6 au Brésil – au dernier moment (50 K€ de billets), les matchs de poule au Cameroun et à Trinidad et Tobago ainsi que la phase finale en Australie pour les Bleues.

Ce sujet des transports justifie un prochain rendez-vous avec Air France.

Jean-Luc Gouverneur s'interroge sur le choix éventuel des joueurs de performer en Ligue Mondiale plutôt que d'autres compétitions. Eric Tanguy répond que le ranking obtenu en Ligue Mondiale est important et compte beaucoup en vue des qualifications olympiques. Le staff a fait le choix de présenter la meilleure équipe à chaque échéance, contrairement à d'autres pays. Mais il faut reconnaître que 4 compétitions majeures sur la saison ne constituent un calendrier raisonnable (31 matchs disputés en 2017 !). Il était primordial de se qualifier au prochain championnat du monde, alors que nous pouvons constater que certains pays comme l'Allemagne n'y seront pas.

- FIVB

La FFVB a perçu le montant du prize money du Grand Prix féminin (versé à 50 % aux joueuses et au staff des Bleues) ; la Fédération a encaissé aussi de la FIVB l'indemnité de participation à la Grand Champions Cup au Japon

- Ressources Humaines

Christine Rouan : proposition de travailler aussi sur le suivi médical des sportifs (traitement des données sur le logiciel).

Recrutement d'un assistant pour l'événementiel en remplacement de Chloé Astier qui a repris ses études. Recrutement de François Rivet sur la gestion et l'application des partenariats en CDD pour 10 mois, qui était en 2017 en stage.

Christian Albe énonce que les entretiens individuels du personnel seront organisés entre Novembre et Décembre avec Arnaud Dagorne.

Diffusion de l'organigramme dans la pochette.

4. SECTEUR EVENEMENTIEL

Tournée des Sables 2017 : bilan intéressant, mais pas forcément un nombre important de participants aux animations et aux stands. Eric Tanguy souligne que l'impact de cette opération ne peut pas toujours être perçu immédiatement ; toutefois, il fait constater une augmentation de 15 % des licences à Dijon après le déroulement de la TDS.

Claude Gangloff souhaite que le calendrier soit élaboré en commun avec les territoires.

Bilan financier des organisations Volley-Ball :

Le budget prévisionnel 2017 estimait la part fédérale et le réalisé cumulé fait constater un doublement des fonds fédéraux à 450 K€, provenant essentiellement de la délocalisation des Finales de Coupe de France à Clermont, du TQCM masculin à Lyon et de la poule de Ligue Européenne à Nantes.

Ce résultat est important mais des leçons doivent en être tirées :

- TQCM organisé à Lyon au regard du souhait exprimé à Rio par le Secrétaire d'Etat aux Sports : coût pour la FFvolley de 220 000 € ; très faible participation des collectivités locales, charges liées à la salle conséquentes (12 K€ sono, 30 K€ sécurité, 13 K€ nettoyage, 10 K€ de location du Palais des Sports), hébergement de 6 équipes (173 K€ ; disputée lors du weekend de l'Ascension, l'affluence a été une réussite populaire mais la billetterie (avec des places à 15 euros) ne couvre les frais d'un tel tournoi international à 6 équipes nationales dont l'accueil en France relevait de la stratégie fédérale afin de jouer à domicile la qualification au prochain championnat du Monde
- Coupe de France à Clermont-Ferrand (coût de 90 000 €), avec peu de subventions, recette billetterie diminuée de 30 % par rapport à PARIS, mise en configuration Volley et habillage de la salle, sécurité élevée avec l'amplitude horaire liée aux quatre matchs
- Ligue Mondiale à Pau, avec une obligation énoncée initialement par la FIVB d'hébergement des équipes en hôtel 5* (réalisé de 287 000 € dont 155 000 € d'hébergement), alors que les Bleus étaient en Russie et en Belgique dans des hôtels 3 ou 4* ; la recette billetterie s'élève à 162 000 (record) avec des places à un tarif moyen plus cher qu'à NANCY mais abordables pour attirer de nombreux spectateurs au-delà des seuls licenciés Volley-Ball des clubs béarnais ; soutien public inférieur à 20 K€ qui n'est pas à la hauteur de l'évènement qui a attiré 15 000 spectateurs sur 3 jours ; le partenariat APPART CITY a abondé le budget de l'évènement de 50 K€
- Le déficit en Ligue Européenne à Nantes est celui le plus proche du prévisionnel au regard de la faible notoriété de la compétition dans laquelle les Bleues se sont réengagées qu'en 2016 : coût de 105 K€ pour un réalisé de 142 K€ ; la billetterie (9), les subventions (15) et le CNDS (8) constituent les seules recettes.

Les évènements 2017 démontrent que l'accompagnement financier des collectivités territoriales est en baisse et qu'une réflexion doit être menée sur la tarification pour que le poste de la billetterie rapporte davantage.

Pour 2018, compte tenu de ce bilan et de la redevance exigée par la FIVB de 100 K\$ par poule organisée, Eric Tanguy explique que la Fédération a changé de stratégie en demandant, comme le font d'autres disciplines, une subvention de 150 K€ aux collectivités pour l'accueil des poules de Ligue Mondiale à Rouen et Aix.

Laurent Torrecillas souligne que la demande d'un montant de subvention d'accompagnement est une bonne démarche et demande comment les collectivités réagissent.

Eric Tanguy répond que la collectivité d'Aix en Provence n'a pas été surprise au regard des résultats des Bleus et de la renommée de la Ligue Mondiale renforcée par les 3 médailles obtenues depuis 2015.

Arnaud Dagorne indique que pour Rouen, le gestionnaire délégataire de la Kindarena s'est engagé à nous aider à rassembler ce niveau de subvention et à limiter les coûts de location afin de partager le risque.

Pour l'avenir, il faut miser sur des villes qui veulent aider la structuration du Volley ou qui souhaitent faire émerger le sport féminin.

Laurent Torrecillas demande si une étude d'impact économique est prévue à l'occasion des deux poules de Ligue Mondiale.

Eric Tanguy ajoute que la démarche de demande d'accompagnement financier conséquent sera réalisée auprès des collectivités candidates à l'accueil des matchs de l'Euro 2019.

5. SECTEUR DTN

Axelle Guiguet présente les principales évolutions du prochain Plan de Performance Fédéral avec 2 parties : régional (détection pré filières et pôles Espoirs) et national (pôles F, CFC et EDF).

1 REGIONAL

Détection Ciblage des scolaires. Redynamisation du réseau avec les profs d'EPS, avec 2 cadres dédiés. Refonte en cours d'Educ Volley.

Rajeunissement de la détection en féminines (dès M14 en 4^{ème} en pôle espoir) pour travailler la préparation physique. Un seul label fédéral pour les institutionnels dans le PPF pour les CRE, CEP (centre d'entraînement permanent) et les SSS (sections sportives scolaires).

Pôles Espoirs, pas de modifications. Bivalence (Beach et indoor) à appliquer désormais en pôles espoir seulement.

Réaffirmation de la mission principale des Pôles Espoirs qui est d'alimenter les Pôles France.

2 NATIONAL

La philosophie est d'augmenter les effectifs des pôles France avec 2 équipes engagées en championnat (LNV et Elite). Discussion sur cette participation aux championnats pros, surtout pour les féminines.

L'objectif est à terme d'avoir des équipes nationales de jeunes plus performantes car Axelle Guiguet alerte les membres du CA sur la baisse continue depuis plusieurs années dans les ranking mondiaux et qui va perdurer encore quelques temps avant que les réformes énoncées dans le PPF produisent leurs effets. C'est un investissement avec co-construction et implication de tous les acteurs, notamment par un travail sur le cahier des charges de l'agrément (temps de jeu à améliorer...).

La rédaction du document du PPF a pris du temps mais est le fruit d'une concertation approfondie avec les techniciens des secteurs et est résolument offensif car les enjeux sont importants, notamment si la FFVB veut avoir sa place et faire partie de la fête en 2024. L'échéance des JO 2024 est inouïe pour les sportifs et tous ont conscience de l'opportunité qu'ils ont.

Axelle Guiguet ajoute que la catégorie des M17 n'est pas dans le prisme du PPF sauf pour le Beach Volley.

Eric Tanguy rappelle que l'objectif est que chaque ligue doit avoir 1 CTS pour le développement ; les deux prochains cadres nommés seront affectés aux Ligues d'Ile de France et d'Auvergne Rhône-Alpes.

Une aide fédérale est apportée aux ligues dont elles financent les rémunérations des cadres techniques (7 pôles concernés, soit une aide globale de 35 000 €).

Concernant l'Outre-Mer, il n'y a plus de pôle ultra marin prévu dans le PPF.

Axelle Guiguet indique que la création d'un centre permanent ou d'un pôle ne peut pas être imposée. Des cadres se déplacent et des actions de formation sont associées. Le pôle espoir Guadeloupe va faire partie de la delabellisation car la structure n'a pas le niveau ; un centre permanent serait plus adapté.

Le PPF est adopté à l'unanimité moins 1 contre.

Laurent Torrecillas demande quels sont les objectifs sportifs jusqu'à la fin de l'olympiade concernant l'Equipe de France masculine ; Eric Tanguy répond que les Bleus vont disputer deux compétitions par saison jusqu'en 2020 : outre la participation annuelle à la Ligue Mondiale (jusqu'en 2024), la priorité est la qualification aux JO 2020 et la réalisation de performances médaillées au Championnat du Monde et au Championnat d'Europe en France.

6. SECTEUR SPORTIF

- RPE élite et national/RPE LNV 2017/2018

RPE : adoptés à l'unanimité moins 6 abstentions.

Proposition de la CCSR de revoir le texte sur les mutations exceptionnelles.

Une large discussion s'en suit sur la date d'entrée en vigueur des modifications réglementaires, que ce soit au sujet de la période d'adoption (notamment par le CA durant la saison) et de rédaction (insertion dans les textes réglementaires, conformité ...).

Eric Tanguy propose aux membres de revenir au principe d'application à la saison N+1
Vote : unanimité moins 4 abstentions.

- Format des Volleyades

Yves Labrousse rappelle que la compétition se déroule du 20 au 23/4 durant les vacances de Pâques. Chaque Ligue engagera 1 ou 2 équipes selon le nombre de licences.

Un échange de plusieurs administrateurs a lieu sur la question de la participation de 3 joueurs de pôle sur un collectif de 10.

Le CA vote à la majorité (14 pour ; 12 contre et 3 abstentions) l'interdiction de participation des joueurs/joueuses de pôles aux Volleyades avec application de cette règle à effet immédiat dès la compétition 2018.

- Mini Volleyades

12 qualifiés d'office 15/16/17 juin.

- **Maxi Volleyades pour les M17** 19 au 21/05.
- **Format de la Coupe de France Competlib**

Pierre Vouillot présente le format de la Compétition Coupe de France Loisir (Competlib) :

12 équipes en 6 x 6 avec mixité obligatoire sur le terrain hors libero.

En réponse à Françoise De Bernon, Pierre Vouillot informe que la mixité concerne aussi bien la phase régionale que la phase finale ; l'engagement est fixé à 30 € par équipe au tournoi régional (la moitié reversée à la Ligue) et à 250 € pour les Finales organisées avec 12 équipes à Rouen le 26 et 27 Mai à l'occasion de la poule de Ligue Mondiale.

7. SECTEUR DEVELOPPEMENT

- **Zones techniques**

Yves Labrousse présente le projet discuté en Bureau Exécutif qui détermine 5 zones (Ile de France toute seule et 4 autres zones) permettant de recenser un nombre de licenciés semblable pour chacune.

Adoptée à l'unanimité.

- **Aides aux Ligues**

Yves Labrousse présente les modalités de répartition.

8. SECTEUR FORMATION

- **MY COACH by FFvolley**

Le Président présente le projet mené avec une société qui a déjà développé une telle application pour le football et bientôt en service pour le cyclisme en partenariat avec la FFC.

Cette solution digitale peut servir le développement de nos activités et permettre la modernisation du BVS (pour exploitation et usage sur les smartphones), la mise à disposition des vidéos et statistiques des Equipes de France à tous les clubs de Volley-Ball et de Beach Volley.

Cela constituerait un outil majeur de la formation en permettant à chaque éducateur et entraîneur de disposer de formations à distance ; le contenu du Pôle ressources de la DTN et de la FFvolley serait diffusé au travers de cet outil.

Cet outil pourra être commercialisé aux fédérations étrangères et une version premium sera éditée afin de viser notamment le secteur professionnel.

Le Président décrit le montage juridique envisagé avec la création d'une SAS dénommée « Volley Ball Project » avec pour membres les sociétés actionnaires de My Coach, la FFvolley et un investisseur souhaitant aider le Volley-Ball à hauteur de 150 K€.

Soutien de la BPI sous forme d'un prêt de 150 K€.

9. QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 18 heures ; la prochaine séance est fixée au samedi 24 Février.

Le Président
Eric Tanguy

Le Secrétaire Général
Yves Labrousse